



LE LORÉTTAIN



ÉTATS FINANCIERS

1993, une bonne année malgré tout!

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal déposait ses états financiers pour l'année 1993. Au cours de 1993, la Municipalité a poursuivi sa politique de payer comptant ses immobilisations, c'est-à-dire sans règlement d'emprunt, de sorte que pour une dixième année consécutive, la dette a été réduite à 5,8 millions de dollars.

Et pourtant, près de 1,5 million de dollars ont été investis dans l'achat de machinerie de toutes sortes ainsi que dans l'entretien de nos infrastructures routières. Bien qu'en 1993 le compte de taxes moyen ait été réduit de 3%, l'année financière se termine avec un **surplus budgétaire** de 1,1 million de dollars. Essentiellement, le surplus ainsi obtenu provient des deux sources que sont des revenus plus élevés que prévu et des économies au niveau des dépenses.



POUR LES REVENUS (dépassement des prévisions) :

• dépassement de nos prévisions en terme de nouvelles constructions	165 000 \$
• compensation de taxes du Gouvernement	30 000 \$
• revenus des activités de loisir	50 000 \$
• recettes diverses, mutations, amendes, ventes d'actifs, intérêts sur placements, ambulance, etc.	210 000 \$
• subventions diverses	45 000 \$

POUR LES DÉPENSES

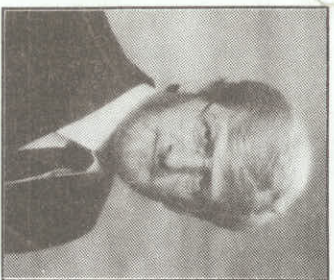
• sécurité publique	223 000 \$
• voirie et éclairage de rues	138 000 \$
• eau, ordures ménagères, etc...	116 000 \$

En conclusion, 1993 a été une année de gestion serrée de nos revenus et de nos dépenses qui a, encore une fois, permis de:

- réduire les taxes
- réduire la dette
- payer comptant nos immobilisations
- dégager un surplus de 1,1 million de dollars.

Une saine gestion, toujours avec le même objectif: **respecter la capacité de payer de la population.**

Le Maire,
ÉMILIE LORANGER, ing.



COMPÉTITION PROVINCIALE

L'Ancienne-Lorette veut gagner!

Chères Lorettaïnes, chers Lorettaïns!

Cette année, il faut redoubler d'efforts.

Le conseil municipal a en effet décidé d'inscrire de nouveau la Ville de l'Ancienne-Lorette au concours provincial d'embellissement Villes, Villages et Campagnes Fleuris. Nous sommes

donc de nouveau en compétition avec toutes les villes de la Communauté Urbaine de Québec et toutes les villes de notre taille de la province de Québec.

Je tiens donc à vous inviter, en mon nom personnel, au nom du Comité d'Embellissement et de Protection de l'Environnement et au nom du Conseil municipal, à faire un effort supplémentaire afin que notre ville, comme c'est déjà arrivé dans le passé, se classe parmi les gagnants provinciaux.

Vous avez prouvé depuis de nombreuses années l'intérêt et la fierté que vous avez pour votre municipalité, et je tiens personnellement à vous en féliciter et à vous en remercier.

Nous comptons sur vous afin d'aller décrocher un prix important à ce concours et nous savons que vous n'hésitez pas à faire l'effort supplémentaire qui va permettre à notre ville de se classer parmi les finalistes provinciales.

Je nous souhaite le plus bel été que nous ayons eu et bons travaux!

JACQUES FAUCHON

Conseiller municipal / Vice-président C.E.P.E.



Villes villages et campagnes

Floris
du Québec

CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

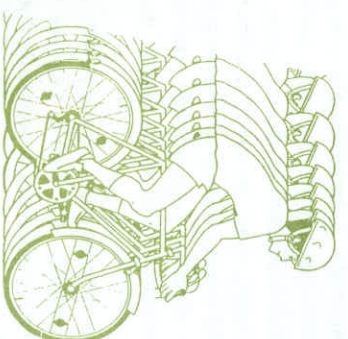
Formulaire d'inscription en page 3

CONCOURS ARTISTIQUE

Modalités de participation en page 4

FÊTE DE DOLLARD

- Pas de collecte sélective le Lundi 23 mai.
- Les bureaux municipaux seront fermés.



PARTICIPEZ AU VÉLO-FÊTE

le 11 juin prochain

Plus de détails en page 3



PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL



10 mai à 20 h 00

BANQUE DE CANDIDATS(TES) POUR TRAVAUX MUNICIPALS EN RÉGIE

La ville de L'Ancienne-Lorette planifie encore cette année l'exécution de travaux municipaux en régie. En conséquence, les personnes désireuses de s'inscrire à la liste de candidats(tes) à laquelle la ville se référera en temps opportun sont priées de noter ce qui suit :

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un permis de conduire classe 3;
- Posséder des connaissances dans le domaine de la construction d'ouvrages municipaux;
- Avoir une excellente santé;
- Être capable et disposé(e) à effectuer toute tâche demandée par son supérieur immédiat.

HORAIRE DE TRAVAIL

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h 30. Cependant, compte tenu du caractère temporaire des postes éventuels, la période d'embauche peut varier. Le tout en fonction des remplacements d'employés réguliers, en raison de vacances, maladie ou autres.

RÉMUNÉRATION

Selon l'échelle salariale prévue actuellement à la convention collective en vigueur.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature en complétant un formulaire de demande d'emploi disponible à l'hôtel de ville, avant le jeudi 12 mai, à 12 heures, et le remettre à :

Monsieur Gilles Kirouac, c.r.i.
 Directeur général
 Ville de L'Ancienne-Lorette
 1575, rue Turnell, L'Ancienne-Lorette G2E 3J5

L'AMBROSIA... UNE LUTTE À FINIR



Soucieuse de la qualité de son environnement et de la santé de ses citoyens, votre municipalité interviendra de nouveau, cet été, dans le processus de lutte à l'ambrosia, communément appelée *herbe à poux*. Une récente étude nous fait part que plus de 1% de la population du Québec souffre d'allergies directement reliées à l'ambrosia. Les dépenses annuelles effectuées au Québec afin de traiter ces allergies s'élèvent à plus de \$20 millions. Les différents services de la municipalité interviendront encore cette année afin d'entraver l'herbe à poux. Le service des Travaux Publics ainsi que le service des Loisirs effectueront des opérations de semis et d'arrachage le long des rues publiques ainsi qu'à l'intérieur des parcs et espaces verts. Le service de l'Urbanisme sera de nouveau responsable des inspections sur les terrains privés ainsi que des activités de promotion. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner la journée d'arrachage sur le site des loisirs.

Par contre, la lutte à l'ambrosia ne peut être un succès sans la participation active de tous les citoyens. L'ambrosia est une plante indigène qui profite des sols perturbés (dénués de végétation) afin de pousser. Pour cette raison, nous retrouvons l'ambrosia le long des voies ferrées et des bretelles d'autoroute. Par contre, votre propriété pourrait être elle aussi infestée à certains endroits de ce parasite végétal. Votre mission pourrait être d'identifier dès ce printemps les endroits de votre propriété où le sol est dénudé de toute végétation. Afin d'éviter un arrachage annuel, nous vous suggérons d'ensemencer ces sols ou à défaut de les aménager de sorte à empêcher toute nouvelle pousse. Par contre, l'emploi d'une membrane géotextile recouverte d'un fini de votre choix empêchera la pousse de l'herbe à poux et de toute espèce végétale aux endroits où vous ne désirez aucune végétation (margelles, carré de sable, etc.)

Les semis ou le réaménagement peuvent se faire en tout temps mais il est préférable d'intervenir dès le printemps. Par contre, l'arrachage de la plante doit être effectué en juillet et en août, ce qui l'empêche de fleurir, donc de se reproduire et de répandre son pollen dans l'air. Finalement, il est important de souligner qu'il n'y a aucun danger à toucher l'herbe à poux car il ne faut pas confondre cette plante avec l'herbe à puce.

Riccardo Binotto
 Service de l'urbanisme

CEUILLETTE DES BRANCHES 9 ET 10 MAI 1994

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'HÔTEL DE VILLE

La Ville de L'Ancienne-Lorette procédera à la cueillette et au déchetage des branches les 9 et 10 mai 1994.

Comment procéder :

- **INSCRIPTION TÉLÉPHONIQUE OBLIGATOIRE À L'HÔTEL DE VILLE** au 872-9811, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30. La date limite d'inscription est le 6 mai 1994.
- Laisser vos nom et adresse à la réceptionniste.
- Pour faciliter le processus de cueillette, nous vous demandons de placer les branches dans le même sens, près du chemin.

PROCÉDURE POUR LA CEUILLETTE DES DÉCHETS "MONSTRES"

1. Téléphoner au 872-9811 entre 8 h 30 et 16 h 30 (au plus tard le vendredi précédent la cueillette)
 2. Préciser, à la réceptionniste, l'objet principal à ramasser.
 3. Demander et noter la date de cueillette.
- N.B.: Pour être ramassés, les déchets "monstres" doivent être placés près du chemin avant 7 h 00 le jour de la cueillette.

Pour éviter leur éparpillement et en faciliter le ramassage, les déchets doivent être défaits (dans la mesure du possible), empilés ou liés en paquets.

- | | |
|--|-----------------------|
| Déchets "monstres" non admissibles | |
| • Rebus générés par une activité commerciale. | • Pneus. |
| • Déchets en quantité industrielle. | • Morceaux de ciment. |
| • Terre, tourbe, pierre et autres matières semblables. | • Branches. |
| • Carcasses d'automobiles. | |

AVIS PUBLIC

SEANCES D'INFORMATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

Candidature de Québec aux jeux d'hiver de 2002

La commission du Développement Économique et du Tourisme a reçu mandat du conseil des Maîtres de la communauté Urbaine de Québec d'analyser la question de la candidature et de la tenue à Québec des Jeux Olympiques d'hiver de 2002 et de lui faire rapport :

- A) sur les éléments suivants de la réalisation du projet :
 - les revenus reliés à la tenue d'un tel événement : droits de télévision, droits d'entrée, subventions et contributions, autres revenus;
 - les dépenses : coûts de réalisation, infrastructures à améliorer ou à construire, ententes à intervenir, autres dépenses.
- B) sur les retombées économiques et touristiques prévisibles du projet pour la région ainsi que la façon de les optimiser et d'en faire des retombées de qualité et durables.
- C) sur l'information de la population et la façon de la consulter pour mesurer son appui et son soutien à la réalisation du projet.

Ordre du jour

- Exposé de la société des Jeux Olympiques d'hiver de Québec 2002
- Présentation de mémoires par les personnes intéressées
- Période de questions et de commentaires du public

Endroits

- Sainte-Foy**
 Le mardi 3 mai, à 19 h : Hôtel Plaza Québec
 Salle Plaza 1, 3031, boulevard Laurier
 Sainte-Foy (parcours 11 de la STCUQ)
- Loretteville**
 Le mercredi 4 mai, à 19 h : Salle municipale
 Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville
 (parcours 72 de la STCUQ)
- Québec**
 Le mardi 10 mai, à 20 h : Holiday Inn Centre-ville, 395, rue de la Couronne, Québec
Charlebourg
 Le jeudi 12 mai, à 19 h : Cégep de Limoilou, Campus Charlebourg
 7600, 3e avenue est, Charlebourg
 (parcours 36 et 38 de la STCUQ)
- Beauport**
 Le samedi 14 mai, à 9 h : Centre municipal MGR Laval, 2, rue du Fargy, Beauport
 (parcours 800 de la STCUQ)

Les personnes intéressées à présenter un mémoire à l'une ou l'autre de ces rencontres devront en aviser au préalable le secrétaire de la Communauté Urbaine, Me Pierre Rousseau, 529-8771, poste 249.

Pour des renseignements généraux sur le projet de la société des Jeux d'hiver de Québec 2002, des documents sont disponibles pour consultation dans le réseau de bibliothèques de la ville de Québec, aux bibliothèques municipales de Sainte-Foy, Loretteville, Charlebourg et Beauport et à la bibliothèque Centrale de l'Université Laval.

Pour des questions spécifiques, on doit s'adresser à la direction des Communications de la Société des Jeux d'hiver de Québec 2002, 529-2002.